

| **Pacte Départemental de Développement Durable** | **Une charte expérimentale d'éco-responsabilité pour les entreprises de la communauté de communes Caux-Vallée-de-Seine**

Vendredi 2 décembre 2011 à 10h30 à la Maison de l'Intercommunalité, située allée du Catillon à Lillebonne : Signature du Pacte Départemental de Développement durable et présentation du projet.

Pacte Départemental de Développement Durable. C'est une démarche expérimentale et innovante lancée en mars 2009 par le Département de Seine-Maritime auprès des Maires et Présidents d'EPCI dans l'objectif de leur apporter un appui méthodologique et opérationnel en faveur du développement durable. Suite à l'appel à projets départemental, 67 projets ont été déposés, 32 ont été retenus. Parmi ces projets, figure l'élaboration d'une charte d'engagement et de mise en action de la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises de la communauté de communes Caux-Vallée-de-Seine.



Un projet qui s'inscrit dans le prolongement de la charte d'éco-responsabilité Caux-Vallée-de-Seine. Dans le cadre de l'Agenda 21 de la communauté de communes Caux-Vallée-de-Seine, une charte de l'éco-responsabilité a été mise en place à l'attention des communes. Cette charte présente des engagements de principes dans le développement durable ainsi qu'une sélection potentielle d'actions, sous forme de boîte à outils, à réaliser pour chaque commune en fonction de ses besoins. Aujourd'hui, sur les 47

communes que compte la communauté de communes, une vingtaine adhère à la charte, sur la base du volontariat.

Une démarche de sensibilisation pour les entreprises. Avec le projet du Pacte Départemental de Développement Durable, la collectivité souhaite renouveler ce concept de charte auprès des entreprises. Au constat d'une difficulté pour ces acteurs à mettre en œuvre de nouveaux modes de management intégrant les critères du Développement Durable, il s'avérait nécessaire d'engager une démarche d'accompagnement des entreprises du territoire en mettant à leur disposition un guide pratique sur ce sujet. Elaborée dans le cadre d'une concertation menée avec les acteurs de l'économie locale, la charte constituera le premier niveau d'un bouquet d'outils concrétisant progressivement l'implication des entreprises dans la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et pourra à l'issue de sa phase de test sur le territoire de la communauté de communes Caux-Vallée-de-Seine être diffusée sur un territoire plus large.

Les objectifs principaux visés par le projet sont de :

- sensibiliser et favoriser l'engagement des entreprises locales dans une démarche de développement durable en proposant de façon très concrète la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans différents volets en matière économique, sociale, environnementale et de gouvernance,
- permettre aux entreprises locales de contribuer au développement durable du territoire de la communauté de communes Caux-Vallée de Seine.

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr
Directeur de la Communication : Vincent Lalire | vincent.lalire@cg76.fr
www.seinemaritime.net